

# Domaine Public

# DP

## Le Jura des Jurassiens

La maïeutique, nous apprend-on, est l'art d'accoucher les esprits d'idées qu'ils contiennent sans le savoir. Socrate pratiquait cet art, étant fils de sage-femme. Les cinq membres de la commission consultative sur le Jura n'ont pas la même hérédité; ils ne sont pas fils de sage-femme. Ils pratiquent au forceps.

La réflexion à haute voix qu'ils nous livrent dans la première partie de leur rapport sur le Jura bernois est intéressante par son cheminement.

D'abord l'élargissement du mandat. Il était défini en ces termes: «*La commission (...) examine les problèmes pendants dans les relations entre les deux cantons (Jura et Berne) et propose des solutions concrètes à l'intention du Conseil fédéral et des cantons concernés*». L'emploi du pluriel aussi bien pour diagnostiquer les points de friction que pour définir les remèdes semble exclure une proposition générale et unique. La commission en a décidé autrement. Il est inutile, a-t-elle conclu, de chercher à appliquer ponctuellement tel baume. La solution, au singulier, est politique. Elle débouchera donc sur une nouvelle autodétermination. C'est ce que nous avons pressenti et souhaité, ici même. Il faut se réjouir de cette démonstration renouvelée.

Cette solution politique comporte plusieurs variantes possibles. La commission écarte tout d'abord le statu quo. Logique: si l'on pouvait s'en satisfaire, pourquoi l'aurait-on mandatée? A relever parmi les symptômes du malaise, l'importance du problème de la langue. Certes la Suisse connaît, avec bonheur, d'autres cantons bilingues (Fribourg, Valais) ou même multilingue comme les Grisons; mais l'histoire et la répartition des communautés est différente de celle, récente, du Jura bernois dans ses frontières actuelles. On soulignera donc cette remarque, résultant des auditions: «*Les députés francophones au Grand conseil bernois ont parfois des doutes sur la volonté et la capacité d'écoute de la majorité alémanique*». Deuxième variante: la communalisation qui permettrait à chaque commune de décider de son rattachement; c'est d'évidence la plus mauvaise des solutions; elle aboutirait à un éclatement, un déchirement. A une situation,

certes pacifique, mais bosniaque. Le demi-canton alors? Le mot est séduisant, mais trompeur. Sous réserve de la représentation au Conseil des Etats, un demi-canton ne se distingue en rien d'un canton ordinaire par ses compétences et son organisation. Le Jura bernois ni par sa taille, ni par ses traditions communales fortes et individualisées, n'est préparé pour ce passage à la souveraineté. Reste, dernière option, la réunification, mais avec des garanties dans la nouvelle constitution du nouveau canton pour le Jura-sud. Il serait ainsi, un peu dans un sens large, un demi-canton, mais à l'intérieur du Jura réunifié.

Tel est le cheminement de la commission. Encore faut-il que les Jurassiens, y compris ceux du Jura-sud, fidèles à Berne à 70%, aient l'occasion de se rencontrer pour débattre de leur destin commun. D'où la proposition de créer une commission paritaire de dix-huit Jurassiens du nord et du sud pour approfondir la coopération d'abord et réfléchir ensemble à une solution politique.

Jusque-là, on ne peut qu'approuver. En revanche, il est difficile de comprendre pourquoi la commission préjuge de la mission de cette commission paritaire: elle aurait en deuxième étape à préparer la réunification. La commission, après avoir pensé juste pour elle-même, veut que les autres, concernés de l'intérieur, pensent comme elle. Ce faisant elle rend impossible pour le gouvernement bernois la désignation de ses représentants dont on sait, à l'avance, qu'ils auraient pour mission de détacher le Jura bernois de Berne. Le Conseil d'Etat bernois ne dispose pas de base constitutionnelle pour une telle décision balisée.

Si les Jurassiens doivent se retrouver, ce que nous souhaitons, c'est par une démarche qui leur soit propre. Le rôle de la Confédération est de mettre en place les instruments du dialogue et non pas d'imposer l'ordre du jour et le calendrier. Le Conseil fédéral a l'occasion ainsi de prendre du recul. L'esprit de finesse voudrait qu'au lieu d'inviter à recopier le modèle inscrit au tableau noir, il fasse confiance à l'imagination propre des Jurassiens.

AG

JAA  
1002 Lausanne

22 avril 1993 - n° 1123  
Hebdomadaire romand  
Trentième année

# Retour à la «normalité»

**Les résultats étaient attendus avec intérêt par les observateurs, Neuchâtel étant le seul canton à majorité de gauche à l'exécutif. Et quel serait l'«effet Matthey» ?**

(jpg) Qu'il se soit trouvé dans notre pays, il y a quatre ans, un nombre suffisant d'électrices et d'électeurs pour désigner une majorité de gauche dans un gouvernement cantonal, représentait assurément un événement singulier.

Le corps électoral (37% des votants !) n'a pas reconduit le week-end dernier cette formule atypique, lui préférant une composition plus conforme aux normes helvétiques, avec deux libéraux, un radical et deux socialistes. Dans la foulée, au Grand conseil (115 sièges), les partis de gauche, avec une perte de 8 sièges, abandonnent une bonne part des gains obtenus en 1989 (+ 10 sièges).

A l'image des résultats enregistrés lors de quelques élections cantonales récentes, les femmes réalisent une percée bienvenue, avec 32 élues, contre 14 dans le parlement sortant.

Y a-t-il eu un «effet Matthey», comme de nombreux commentateurs l'avaient annoncé, consécutif au fait d'avoir renoncé à son élection au Conseil fédéral ? C'est apparemment le cas s'agissant des personnes puisque Francis Matthey passe devant Pierre Dubois, alors que l'ordre d'arrivée était inverse en 1989. Mais cet «effet» a peut-être

aussi joué au détriment du parti socialiste qui a été lourdement accusé dans le canton de Neuchâtel d'être «anti-démocratique» en interdisant à l' élu d'accepter son élection.

Les causes de ce revers d'ensemble sont difficiles à situer. La morosité économique, bien sûr. Probablement un peu les affaires qui discréditent les socialistes français et italiens. On relèvera notamment que les cantons alémaniques qui se sont exprimés récemment ont vu un renforcement du parti socialiste. Y aurait-il pour les Romands une influence négative transfrontalière ?

Assurément des éléments locaux comme le projet de réestimation cadastrale (la précédente date de 1971) monté en épingle par les partis bourgeois; un plan pour le moins discutable de réorganisation des hôpitaux régionaux présenté avec quelque témérité il y a six mois; l'annonce faite en mars dernier, lors de la présentation des comptes 1992, que dans la situation financière actuelle il était impossible d'exclure toute hausse de taxes ou d'impôts — à quoi, évidemment, la droite répond qu'il n'en est pas question et qu'il faut rétablir les finances en faisant des économies. Cu-

rieux et impatient de savoir comment elle entend s'y prendre.

L'analyse (encore incomplète) des chiffres montre moins une victoire de la droite qu'un revers de la gauche. Le nombre des votants radical-libéral change un peu entre 1989 et 1993; celui des votants socialiste-populiste-écologiste recule en revanche nettement. Les «forces de progrès» n'ont donc pas su convaincre et mobiliser leur électorat. Difficile sujet de méditation pour les prochaines années. ■

## EN BREF

Anny Klawa-Morf, une figure légendaire de la gauche et du féminisme suisses vient de mourir à Berne dans sa centième année. Quelques étapes de sa vie: syndiquée à 14 ans, elle rencontre Lénine et ses compagnons ainsi que Mussolini à Zurich, participe à la République des Conseils de Bavière en 1919, fonde et anime les «avant-coureurs», groupement pour les enfants de la classe ouvrière comparable au scoutisme; elle doit recommencer à travailler à 62 ans, à la mort de son mari, et ne peut arrêter qu'à 85 ans, mais reste persuadée toute sa vie qu'un monde meilleur peut être construit.

Les opérations en cours pour restructurer le capital des grands magasins Jelmoli (Innovation, Grand-Passage) provoqueront-elles la mise en minorité de l'actionnaire majoritaire de Jelmoli UTC International, une entreprise issue de la Mission de Bâle ?

Seules huit des vingt-six communes de l'agglomération bernoise ont plus d'habitants à fin 1992 qu'à fin 1991. Non seulement la ville, mais aussi la région dans son ensemble, ont vu leur population diminuer de 1346 habitants pour ne plus dépasser que légèrement le total de 300 000 habitants.

Reçu ce carton: «Sion Expo a le plaisir et l'honneur de vous convier à la cérémonie du couper du ruban, samedi 24 avril 1993 à 10 heures, Place des Potences, Sion».

Beau geste de miséricorde !

## L'ouverture des marchés publics

(ag) Il est surprenant que le marché libre et la concurrence soient réalité à l'intérieur de la Communauté et de l'Espace économique européen, mais pas à l'intérieur de la Suisse, notamment pour les marchés publics.

L'enjeu est d'importance. Les marchés publics, ceux des bâtiments, des routes, du matériel, des équipements représentent, si l'on prend en considération la Confédération, les cantons et les communes, quelque 30 milliards.

Après l'échec de l'EEE, les cantons ont décidé de préparer une loi, que tous adopteraient, ouvrant les achats et les investissements publics. C'est bien.

La réalisation de ce problème apparemment simple est de fait complexe, comme le révélaient les propositions du Groupe de travail pour les marchés publics qui avait planché sur le sujet dans le cadre de la coordination Confédération-cantons en vue de l'adoption de l'EEE. Il faut prévoir les droits de recours, l'extension aux marchés subventionnés à plus de 50%, l'application aux communes en dépit de leur autonomie.

En une certaine mesure on fait passer dans le droit public des règles qui relevaient en partie du droit privé.

On se demandera si une norme constitutionnelle ne serait pas, en l'occurrence, plus simple. La capacité des cantons à aller de l'avant sera en tout cas révélatrice d'un nouvel état d'esprit ou du retour aux vieilles habitudes. ■

# Un tunnel peut en boucher un autre

**En septembre dernier, le peuple souverain approuvait l'ambitieux projet d'une double ligne ferroviaire à travers les Alpes. Aujourd'hui déjà, les initiés parlent ouvertement de ne plus creuser qu'un seul tunnel de base — dans une premier temps tout au moins. Analyse d'un renoncement sans doute non planifié mais peut-être programmé.**

(y) Décidément, les grands projets ferroviaires ont du plomb dans le rail. Voyez Rail 2000: cinq ans et demi après son approbation en votation populaire, le début de sa réalisation se fait toujours attendre. Directeur aux CFF depuis 1986, Benedikt Weibel avoue que dans les circonstances actuelles il ne roulerait plus pour Rail 2000, qui va se faire au ralenti et en modèle réduit, pour un coût double; le devis originel, qui ascendait à 5,4 milliards, a été actualisé à 11, voire 15 milliards de francs, montant impérativement ramené au plafond de 8 milliards par le Conseil fédéral.

Un processus analogue de ralentissement-réduction-renchérissement menace le projet de nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA), approuvé comme Rail 2000 à une très

nette majorité, à la suite d'une demande de référendum. Certes, on a tiré la leçon de ces dernières années, en adoptant (mais en décembre 1991 seulement) une procédure simplifiée pour l'approbation des plans de grands projets de chemins de fer — liés à Rail 2000. Et surtout, on a d'emblée mis en place une centrale de contrôle et de coordination du projet de NLFA, placée sous la responsabilité de l'ancien conseiller d'Etat vaudois Marcel Blanc, UDC comme Adolf Ogi, et spécialiste de la politique des transports.

Il n'en reste pas moins que le concept de réseau, qui a rendu acceptable le projet de NLFA, pourrait bien être remis en cause avant longtemps. Très schématiquement, les CFF demeurent fidèles à leur priorité traditionnelle en

faveur du Gothard, auquel de plus s'intéresse vivement le triangle d'or zurichois; et tant pis pour les populations riveraines, uranaises notamment, qui sont lasses de voir passer les trains dans leurs vallées et défilés, sans même pouvoir prélever un péage proportionné aux services rendus à l'économie générale. De son côté, la Romandie s'attache prioritairement à la transversale Lötschberg-Simplon, dont le coût de construction n'atteint pas la moitié du Gothard: 4,25 milliards contre 9,7 milliards, sans compter les 850 millions pour «l'intégration de la Suisse orientale dans le projet de la ligne ferroviaire à travers les Alpes».

Dans ces conditions, on peut imaginer la suite, pas trop évangélique, qui sera donnée au projet de NLFA: les premiers (prêts) seront bel et bien les premiers (servis). Dans cette compétition de fait, non conforme à la conception en réseau mais inévitable dans la situation financière ambiante, le premier tunnel de base nouvellement construit pourrait bien être le dernier, pour longtemps tout au moins.

## Pas de fanfaronnades romandes !

Sur les plans technique, financier et organisationnel, les avantages relatifs du nouveau tunnel de base du Lötschberg sont évidents: plus facile à creuser, moins long à raccorder, moins coûteux donc à réaliser, et plus clairement piloté (par la Sté du chemin de fer BLS et non par la grande Cie des CFF). Ces atouts ont de quoi donner une belle avance dans le calendrier à la transversale ferroviaire occidentale mais, vu les rapports de forces existant dans ce pays, n'en garantissent pas la «faisabilité politique» exclusive, ni même prioritaire. Or, en Suisse romande, certains milieux, volontiers ignorants des réalités fédérales, préconisent que l'on s'en tienne au seul tunnel du Lötschberg. Rien n'est plus imprudent qu'un tel discours, tout empreint d'une fausse hardiesse. La fanfaronnade n'est pas de mise en telle affaire, qui ne tolère pas davantage les «caprices» successifs ou parallèles en matière de tracés (heureusement que les cantons de Berne et du Valais sont enfin sur les entrées et sorties du futur tunnel de base).

Au triple niveau de la Romandie, de la Suisse et de l'Europe, la mise en œuvre d'une politique des transports digne de ce nom passe par la réalisation du réseau des deux tunnels composant LA ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes. ■

## Critiques libérales déplacées

(jd) Le parti libéral suisse s'est déclaré choqué par le discours de Ruth Dreifuss, le 27 mars dernier à Berne, à l'occasion de la manifestation syndicale contre le chômage. «Ses propos évoquant la lutte des classes sont totalement déplacés et dépassés. Si l'économie suisse souffre aujourd'hui de quelque chose, c'est bien de sur-réglementation. L'attitude, samedi dernier, de Mme Dreifuss confirme malheureusement la lente mais certaine dégradation des mœurs politiques de notre pays».

Etrange, la sélectivité de l'écoute. Lutte des classes ? Ruth Dreifuss: «Nous sommes venus ici pour attester que nous sommes prêts à des sacrifices pour que la sécurité sociale reste un droit pour tous.» Et encore: «Nous manifestons aujourd'hui pour un nouveau contrat social, sans lequel la crise ne pourra être surmontée». Et toujours: «L'heure n'est pas aux diktats et aux démonstrations de force, mais à la

solidarité». Explicite ce qu'elle entend par contrat social, dans un entretien à la *Neue Zürcher Zeitung* (3 avril 1993): «Personne ne doit exiger ce que l'autre, de bonne foi, ne peut donner; personne ne doit refuser ce dont il peut, de bonne foi, se passer».

Lutte des classes ? N'est-ce pas précisément l'état d'esprit actuellement prédominant au sein des organisations patronales et de leur porte-parole politique, le parti libéral, eux qui, profitant de la conjoncture, cherchent à priver l'Etat des moyens indispensables à la concrétisation de la solidarité sociale et à vider de leur substance les conventions collectives de travail ?

Les libéraux qui flirtent ouvertement avec le populisme automobiliste et qui, à l'instar de l'UDC, cherchent visiblement l'affrontement, sont décidément bien mal placés pour juger de la qualité des mœurs politiques. ■

# Une question peut en cacher beaucoup d'autres

*Les deux initiatives du GSSA, séduisantes qu'elles sont pour ceux qui voudraient un contrôle plus démocratique des affaires militaires, recèlent des pièges sans poser la question générale de la défense nationale.*

(jd) Vous pensez vous prononcer en juin prochain sur l'achat de 34 avions de combat F/A-18 ? Certes, mais l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) demande plus que cela: la renonciation à toute acquisition jusqu'à la fin du siècle. Vous imaginez avoir à trancher du sort de la nouvelle place d'armes de Neuchlen-Anschwilen, dans la campagne saint-galloise ? Oui, mais la question est plus vaste: c'est de l'interdiction de toute nouvelle place d'armes qu'il s'agit, et sur ce point le Conseil fédéral rejoint les initiants, puisqu'il admet que le nombre des terrains d'exercice disponibles est suffisant; mais c'est aussi l'impossibilité de créer une place nouvelle qui remplacerait une installation existante, de moderniser une place existante en élargissant quelque peu son périmètre.

## Les initiatives: un moyen d'expression

Après leur attaque frontale contre l'armée, les abolitionnistes du GSSA, forts du résultat inespéré de leur première et radicale initiative, rectifient le tir et abordent leur thème de prédilection par la bande. En effet, une partie importante de partisans de l'initiative pour la suppression de l'armée n'était pas farouchement anti-militariste, mais a trouvé là l'occasion de manifester son insatisfaction: domaine réservé qui échappe au contrôle démocratique, dépenses jugées excessives, institution vieillotte et bureaucratique... C'est donc sur ces insatisfactions que se concentre maintenant l'action du GSSA. Tout en claironnant que, sur ces objets précis, ce n'est pas à l'existence de l'armée qu'ils en ont, le GSSA et ses alliés ficellent des initiatives susceptibles de rencontrer un large écho mais qui n'en sont pas anodines pour autant. Comme la pointe de l'iceberg, le thème visible, brandi comme un étendard, voile la dimension véritable de l'enjeu.

Comment dès lors éviter le double piège, celui du GSSA qui vise le lent étranglement de l'armée et celui des militaires

et de la majorité du Parlement dont toutes les décisions sont prétendument aussi raisonnables que vitales pour la sécurité du pays ?

## Une règle générale pour un projet particulier

La chose est aisée pour ce qui est de l'initiative «40 places d'armes, ça suffit !». La cause défendue par les adversaires locaux de Neuchlen-Anschwilen est très certainement légitime, lorsqu'au nom de la protection de la nature et du paysage ils disent vouloir sauver un site encore intact. Dans un pays aux dimensions restreintes, l'emprise foncière de l'armée se heurte depuis longtemps

à des oppositions farouches, qui ressortissent bien plus aux nuisances ainsi engendrées qu'à un anti-militarisme primaire; des oppositions que la prise de conscience écologique n'a fait que renforcer: on se souvient du succès inattendu de l'initiative de Rothenturm en 1987. Mais pourquoi assortir le refus d'un projet bien particulier d'une règle générale et abstraite bloquant toute adaptation future, y compris une solution plus favorable à l'environnement ? Si politiquement il paraît hors de question d'agrandir encore la superficie à disposition de l'armée — d'ailleurs en aurait-elle vraiment besoin ? — au moins faut-il que cette dernière puisse adapter, moderniser ses places d'exercice, en supprimer certaines pour éventuellement en ouvrir d'autres.

L'affaire est plus complexe pour ce qui est de l'achat d'un nouvel avion de combat. Elle ne se limite pas à une question technique — le modèle proposé est-il le plus adéquat ? — mais met en jeu notre conception de la sécurité et la place de la Suisse dans l'Europe. Nous y reviendrons la semaine prochaine. ■

## Le capitalisme du bout des lèvres

(ag) Le dernier bulletin d'information de Canes (Convention d'actionnaires Nestlé), qui lutte pour la prise en considération par la multinationale d'une politique éthique du développement commercial, donne une citation significative du discours prononcé lors de la dernière assemblée des actionnaires par le PDG de Nestlé, M. Maucher: «Si nous pouvons applaudir sans réserve les courants du libéralisme, de la déréglementation et le nouveau climat de coopération politique et économique, nous constatons également une certaine propension à ce que j'appelle le "capitalisme du bout des lèvres". Les tenants de cette attitude, n'osant plus affirmer — et pour cause — la supériorité de la doctrine socialo-marxiste, se prétendent adhérents de l'économie de marché, sans pour autant en accepter certains des éléments indissociables. Ainsi, ils plaident pour la limitation de la publicité sous toutes ses formes, se mobilisent contre les restructurations et rationalisations pourtant indispensables et se proposent, par le biais d'un consumérisme érigé en idéologie et à travers des réglementations contraignant-

tes, de diriger et de limiter le choix du consommateur. Il y a dans cette attitude un manque de cohérence intellectuelle et une hypocrisie qui, si elle devait l'emporter, ne manquerait pas de porter un coup sérieux aux progrès réalisés.

Je suis certain pourtant, Mesdames et Messieurs, qu'à la longue ces courants ne sortiront pas victorieux. Notre société a tout à gagner dans un monde qui apprend à se libérer des contraintes idéologiques et protectionnistes.»

Quand on connaît le combat mené par Nestlé pour limiter, statutairement, à 3% du capital de la société le nombre des actions qu'un actionnaire peut acquérir ou utiliser pour les scrutins, seul ou en groupe, on peut conclure que la holding pratique aussi pour son confort «le libéralisme du bout des lèvres». Cette réglementation (antonyme de ce mot: déréglementation) a pour but de protéger Nestlé contre une tentative d'OPA. Protéger = protectionnisme.

Comme le dit M. Maucher: «Il y a dans cette attitude un manque de cohérence intellectuelle et une hypocrisie...». ■

# Retour à la case (presque) de départ

Quelques jalons historiques du droit à la retraite des femmes.

(pi) Les femmes devront peut-être bientôt attendre d'avoir 64 ans pour toucher une rente AVS, au lieu de 62 ans actuellement; cette modification voulue par le Conseil national représente un retour en arrière et tend à se rapprocher de la situation qui existait au moment de l'introduction de l'AVS, en 1948. A cette date en effet, la rente simple était versée à partir de 65 ans aux hommes, quel que soit leur état-civil, et aux femmes célibataires, veuves, ou divorcées. Les femmes mariées n'y avaient droit qu'à condition d'avoir payé durant leur mariage en moyenne 12 francs de cotisations par année. Les hommes mariés de plus de 65 ans et dont la femme avait 60 ans révolus touchaient une rente de couple. C'est bel et bien à l'homme, et non au couple, que la rente était due. La loi prévoyait toutefois: «Si le mari ne subvient pas à l'entretien de son épouse, ou si les époux vivent séparés,

*l'épouse a le droit de demander pour elle-même la demi-rente de vieillesse pour couple sous réserve de décision contraire du juge civil.*

## Arguments financiers

Il faut pourtant relever que c'est avec regret que le Conseil fédéral propose 65 ans pour tous. Dans son Message du 24 mai 1946, il écrit en effet: «Il est exact qu'il serait plus juste, du point de vue physiologique, si l'on pouvait avancer le début du droit à la rente pour les femmes. Mais les femmes ayant droit à des rentes seront plus nombreuses que les hommes, et un abaissement de la limite d'âge pour elles entraînerait une très forte augmentation des charges financières».

C'est ce même argument financier qui sera avancé lors de la quatrième révision, entrée en vigueur en 1957, pour refuser une proposition d'abaisser l'âge

de la retraite non pas à 63 ans, comme le propose le Conseil fédéral, mais à 62, voire à 60 ans. Ce sera donc 63 ans, de 1957 à 1964, date de la sixième révision qui fait bénéficier les femmes d'une année de rente supplémentaire, avec l'introduction du système que nous connaissons encore aujourd'hui: 62 et 65 ans.

## Fortes paroles du Vaudois Debétaz

Une proposition de fixer le droit à la rente à 60 ans pour les femmes est à nouveau repoussée, toujours avec des arguments financiers. Durant le débat au Conseil national, à l'époque exclusivement masculin, le Vaudois Debétaz aura ces fortes paroles: «On parle beaucoup de l'âge des femmes dans cette salle et pourtant les intéressées elles-mêmes, en général, n'y tiennent pas beaucoup». Le prix du maire de Champagnac n'avait pas encore été créé.

Quant au Conseil fédéral, il justifie avec ces seuls arguments sa volonté d'abaisser l'âge de la retraite pour les femmes: «Cette solution crée une différence, par rapport à la limite d'âge des hommes, qui tient mieux compte de la capacité de travail respective des deux sexes, tout en faisant partiellement droit aux vœux de ceux qui entendent uniformiser la limite d'âge pour les femmes». La rente de couple était en effet toujours versée aux hommes de 65 ans dont la femme avait 60 ans au moins, alors qu'une rente complémentaire est versée aux hommes de 65 ans dont l'épouse a au moins 45 ans.

COURRIER

## Le prix de l'égalité

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de Pierre Imhof ayant pour titre: «L'égalité a un prix. La droite ne veut pas payer.»

Du moment que je suis citée dans le texte, je souhaiterais apporter la précision suivante. En tant que rapporteure de langue française de la commission ad hoc sur la 10<sup>e</sup> révision, je me devais d'exprimer à la tribune l'opinion de la majorité de la commission (présidée par le radical Heinz Allenspach). Mais j'ai clairement souligné, au début de mon rapport, que si je m'exprimais au nom de la majorité, il était évident qu'en ayant signé toutes les propositions de la minorité de gauche, je gardais la liberté de les soutenir au vote et de m'engager, hors plénum, en faveur précisément des intéressantes propositions que nous avons faites.

Dans ce contexte, il était clair qu'il n'entraînait pas en ligne de compte, pour moi, que je

cautionne l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes!

J'espère encore vivement que le Conseil des Etats examinera avec plus de sérieux ce problème de l'âge de la retraite et qu'il tiendra compte de la situation économique actuelle et de l'évolution démographique, toutes analyses et données qui nous étaient inconnues.

Si l'on peut dire que la commission du Conseil national a fait un excellent travail en ce qui concerne le «splitting» et que la droite a fait un réel effort pour accepter ce modèle, il n'en a pas été de même pour la qualité du travail quant au problème de l'âge.

Il serait dommage qu'un référendum réduise à néant tout ce que nous avons pu améliorer par un modèle de rente indépendant de l'état-civil, par les bonus éducatif et d'assistance et par l'amélioration du barème des rentes: améliorations dont bénéficieront les femmes en premier lieu.

Francine Jeanprêtre-Borel

## Différenciation acqulise

Il faut relever que personne, ni au National ni aux Etats, n'a remis en question la différenciation introduite en 1957, puis renforcée en 1964, entre hommes et femmes. Les discussions ont porté uniquement sur des propositions plus généreuses pour les femmes que celles du Conseil fédéral.

Durant ces révisions, d'autres innovations ont été introduites en faveur des femmes. L'épouse a aujourd'hui «le droit de demander pour elle-même la demi-rente de vieillesse pour le couple», droit qui n'est plus lié à un défaut d'entretien du mari. Le Conseil national a accepté dernièrement, à l'occasion de la 10<sup>e</sup> révision, que le versement de deux demi-rentes aux époux devienne la règle, à moins d'un souhait contraire du couple. ■

Sources: Messages du Conseil fédéral et Bulletin officiel du Conseil national et du Conseil des Etats.



VIE DE LA CITÉ

# Un droit de vote aux enfants

**Wolf Linder**

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

Nous sommes fiers de notre démocratie directe. Nous la ressentons comme une forme d'autogestion: c'est nous, celles et ceux qui sont directement touchés qui avons le dernier mot, et non des représentants élus. Mais toutefois, même dans la démocratie directe, il arrive que nous décidions pour d'autres. Qu'il s'agisse des centrales nucléaires, des nouvelles transversales alpines ou du plan de zone pour un nouveau quartier d'habitation, ce n'est pas nous qui sommes d'abord en cause mais nos enfants voire nos petits-enfants. Je n'aurai plus jamais besoin d'un logement bon marché pour abriter ma nombreuse famille à Meyrin. Les transversales alpines, je les emprunterai peut-être en tant que retraité muni d'un billet au tarif AVS. Quant à savoir si les lieux de stockage des déchets nucléaires tiennent les promesses de leurs concepteurs, les générations futures en seront seul juge et nous remercierons ou nous maudirons, c'est selon.

Les mécanismes du marché et de la démocratie politique présentent une lacune commune: les intérêts et les besoins des générations futures ne sont pas pris en considération. Le prix d'un litre d'essence ne reflète pas le coût de reconstitution de ce précieux liquide. Et les messages du Conseil fédéral sur les objets soumis à votation ne mentionnent la plupart du temps que les avantages et les inconvénients à court et moyen terme, mais pas ceux qui concernent nos enfants. C'est pourquoi le juriste bernois Peter Saladin plaide depuis de nombreuses années pour les «droits des générations futures», dont il devrait être tenu compte lors des décisions qui touchent le long terme.

On voit encore mal comment les problèmes des générations futures pourraient efficacement influencer le marché et la démocratie. Mais pour ce qui est de la jeune génération déjà présente sur cette terre, la solution est simple. Je suis partisan d'accorder les droits politiques dès la naissance. Car les êtres humains ont des désirs et des besoins bien avant l'âge adulte, qui devraient être intégrés dans le mécanisme de décision démocratique. Bien sûr il ne s'agit pas d'envoyer les

enfants dans l'isoloir. Néanmoins, on pourrait accorder le droit de vote aux nouveaux-nés déjà, en en confiant l'exercice à leurs parents ou à leurs représentants légaux. La proposition présenterait plusieurs avantages.

Une famille avec trois enfants disposerait de cinq suffrages. Les parents pèseraient ainsi 20% de plus politiquement. Ainsi seraient contrebalancé le vieillissement du souverain et la tendance à la gérontocratie.

  
**On pourrait  
accorder le droit  
de vote aux  
nouveaux-nés  
déjà.**  


La mesure inciterait les parents à aller voter. Si ces derniers exercent réellement leur mandat fiduciaire dans l'intérêt bien compris de leurs descendants, les projets en faveur de la jeunesse, comme des crèches par exemple, devraient passer plus facilement la rampe. Les autorités seraient contraintes de tenir compte de ce «pouvoir des jeunes» dans la phase préparatoire déjà. Des décisions en matière d'assurances sociales lourdes de conséquences pour les générations futures seraient plus difficiles à prendre.

Avec l'âge, l'exercice fiduciaire du droit de vote par les parents deviendrait plus difficile. Les enfants se demanderont ce que les adultes font de «leur» droit et auront peut-être d'autres points de vue sur les centrales nucléaires, les nouvelles transversales alpines et le plan de zone à Meyrin. Peut-être y aura-t-il même de violentes disputes familiales au cas où les parents utiliseraient ce droit de vote à l'encontre de l'avis des enfants. Et dans le pire des cas, les conjoints se disputeront

le droit de vote de leurs enfants lors de la procédure de divorce.

Je pense pourtant que les avantages de cette solution prédominent. L'exercice fiduciaire du droit de vote des enfants par les parents ne peut que favoriser le débat sur les votations et les élections et donc éveiller l'intérêt et développer la compréhension de la politique. Un bon apprentissage des conflits et du pouvoir. L'obtention de la majorité civique acquiert une signification nouvelle: c'est le moment où les parents remettent à leurs enfants ces droits politiques qu'ils ont exercés jusqu'à présent en leur nom. Le souverain, qui ne représente aujourd'hui qu'environ 60% de la population, deviendrait plus représentatif en intégrant les 20% de mineurs aujourd'hui exclus.

Une idée en l'air? Nombreux sont les Confédérés qui ont cru cela il y a 130 ans lorsque les Neuchâtelois ont accordé le droit de vote communal aux étrangers, ou lorsqu'en 1957 la première tentative de reconnaître le droit de vote aux femmes a été rejetée. Néanmoins l'extension des droits politiques à tous les membres d'une société est une tendance importante, et je l'espère irréversible, de l'histoire de la démocratie. ■

Ce point de vue a paru dans le quotidien bernois *Der Bund* du 17 avril 1993 (Adaptation DP).

## ici et là

● La Maison de quartier des Eaux-Vives invite Francis Jeanson à donner deux conférences débats les 26 et 27 avril à 20.15 heures sur les thèmes de **Crise économique et santé** et **Centres de loisirs, maisons de quartier, jardins Robinson: quel fonctionnement?** Renseignements et réservations au 022/736 72 71.

● Le 21<sup>e</sup> Séminaire académique suisse du Forum helveticum aura pour thème: **Le service public en Suisse, interrogations sur l'avenir**, et aura lieu le 10 et 11 mai au château de Lenzburg. Renseignements et inscriptions: Forum Helveticum, Secrétariat Stapferhaus, 5600 Lenzburg, télécopie 064/52 07 57.

● L'Hospice général de Genève organise, dans le cadre des rencontres du mercredi, le 28 avril à 14 heures au Forum des UCG, 9 ave Sainte-Clotilde, une rencontre publique sur le thème: **L'action sociale à l'épreuve de la crise.**

● La broche du soleil, qui a accompagné Christiane Brunner et Ruth Dreifuss pendant la campagne pour l'élection au Conseil fédéral peut-être obtenue auprès de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, au prix de 15 francs. Tout le bénéfice ira à un projet pour femmes au chômage. Commandes: OSEO, Petra Stössel, case postale 325, 8031 Zurich.

# La capture improbable de l'imaginaire social

La note de lecture publiée dans DP n° 1110 du 7 janvier 1993 sous la plume de Jean-Claude Favez m'a en tout premier lieu incité à lire le livre de H. U. Jost intitulé *Les Avant-gardes réactionnaires*, et en second lieu à manifester une opinion quelque peu divergente.

Le problème que pose H. U. Jost est celui du rapport qui peut exister entre une minorité intellectuelle, une avant-garde, des «maîtres à penser» comme diraient les nouveaux philosophes, et les représentations culturelles constituant l'arrière-plan d'une époque. Dans le cas particulier, l'auteur cherchait à cerner plus nettement le rôle de leaders politiques suisses de la droite conservatrice tels que Edouard Secrétan (1848-1917), rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* et conseiller national libéral, Philippe Godet (1850-1922), écrivain et professeur de lettres, ou Ulrich Dürrenmatt (1849-1908), politicien et polémiste bernois et grand-père de l'écrivain bien connu.

J.-C. Favez avait lui-même pointé très précisément la question en disant: «*Ici d'ailleurs commence pour l'historien un travail particulièrement difficile. Car il ne doit pas seulement reconstituer un corpus d'idées et décrire les maîtres à penser, mais expliquer le cheminement des idées dans la société, leur appropriation collective par l'opinion publique, au travers de multiples canaux d'information et d'expression*».

En termes encore plus synthétiques, je doute que l'on puisse légitimement désigner un groupe d'intellectuels comme «dépositaire» d'une avance sur son temps, et donc lui attribuer une sorte de paternité sur l'imaginaire social de l'époque.

Mais cela nous conduit à poser deux questions: une interrogation méthodologique et une interrogation sur la notion d'imaginaire social.

## Une méthode

Au travers du concept d'avant-garde, c'est certainement un fructueux débat que l'on peut engager avec l'auteur. Comme le dit un historien réputé pour ses ouvrages sur le XIX<sup>e</sup> siècle, Eric J. Hobsbawm, dans un livre intitulé «*Le temps des Empires, 1875-1914*», le terme

d'avant-garde lui-même est né après 1880 et fait allusion à la fracture qui n'a cessé de diviser plus radicalement les tenants d'un art dit d'avant-garde, par opposition à un art dit moderne, c'est à dire compris et apprécié par son époque. C'est surtout sous l'influence du courant esthétique dû à Nietzsche que s'affirmera une sorte de parallélisme entre la crise de l'art et la crise de la société bourgeoise juste avant la première guerre mondiale.

Mais pour Hobsbawm, l'influence des avant-gardes est tout sauf décisive sur le plan historique. Il lui paraît très aléatoire de considérer comme univoque et nécessaire le rapport qui s'institue entre un groupe minoritaire d'intellectuels ou d'artistes et la grande masse de la population.

Telle n'est pas la démarche de Jost qui lit de façon un peu simple les biographies bigarrées et hautes en couleur de Romands tels le politicien E. Secrétan déjà cité, ou l'écrivain Gonzague de Reynold, voire de Suisses allemands tels le professeur de droit Carl Hilty ou l'homme politique Descurtines.

## L'imaginaire social.

Une autre question qui doit être traitée, et que le livre de Jost ne fait qu'effleurer, est celle de la définition exacte de l'imaginaire social. L'auteur rappelle que «*si l'on veut donner corps à l'imaginaire social engendré par une grande partie de ces projets du conservatisme révisé, il faut l'envisager comme marqué en son centre par la représentation idyllique et mystificatrice d'une communauté paysanne, à la façon de Anker et de Gotthelf*». Quelques pages plus loin, il nous montre que «l'imaginaire social» de l'un des protagonistes (U. Dürrenmatt) «*repose sur l'idée d'une classe moyenne saine, religieuse et bien encadrée*». Finalement, Jost semble mettre en évidence le fort impact du maurrasisme sur les Romands et en faire l'une des dominantes de la constitution des élites culturelles réactionnaires du tournant du siècle en Suisse romande.

Si l'imaginaire social est l'expression dominante de l'identité culturelle d'un groupe social, d'une époque ou d'une

avant-garde, pourquoi ne pas distinguer plus finement ces différentes situations? J'aurais plutôt tendance à suivre une fois encore Hobsbawm qui décrit le tournant du siècle comme dominé par l'omniprésence du sentiment national, qu'il ne faut pas associer sans autre à l'assise minimaliste de partis nationalistes et chauvins, mais au contraire à une véritable force de gravité du principe des nationalités. ■

Eric Baier

Hans Ulrich Jost: *Les Avant-gardes réactionnaires*, Editions d'En-bas, Lausanne 1992.

Eric J. Hobsbawm: *Das Imperiale Zeitalter 1875-1914*, Campus Verlag 1989.

## MÉDIAS

S+, la nouvelle chaîne publique suisse de télévision est déjà présente à l'écran et sera plus active à partir du 27 août, avec la présentation d'informations du Teletext et les images des trois autres chaînes publiques suisses.

Changement modeste de présentation de la *Nation* à la suite d'un changement d'imprimerie. Le titre devient plus militant avec un sous-titre bien visible «*Journal vaudois*» et un rappel de ses grands principes. *La Nation* a été fondée en 1931.

Les deux radios régionales bernoises étant liées l'une et l'autre à un quotidien local, une association qui n'avait pas obtenu de concession en 1983 se réactive et envisage de demander une concession pour un émetteur de gauche selon le modèle de Radio LoRa à Zurich. Nom provisoire de l'émetteur envisagé: Radio Bern.

Le journal zurichois de gauche *DAZ*, lancé en 1992, a besoin de 400 000 francs jusqu'au 5 mai. L'abandon de la publication toucherait durement le groupe de journaux de gauche qui collaborent à la production des pages communes. L'agonie de la presse quotidienne de gauche se poursuit.

Nouveaux tirages records en Suisse alémanique. Le *Tages Anzeiger* a un tirage utile contrôlé de 273 466 exemplaires et la *Sonntags Zeitung* de 143 714.